

Simulation : aide à l'apprentissage secteur public*

*(suivant plan de relance du 01/07/2020 au 31/12/2021)

GRILLE DE SALAIRE DES APPRENTIS

SMIC 1^{er} janvier 2021 : le SMIC horaire à 10,15 € brut au 1^{er} janvier 2021. Cela porte la rémunération brute minimale mensuelle et le salaire des apprentis aux valeurs suivantes, pour 151,67 heures (36 h hebdomadaires), soit 1 539,42 € mensuels).

SIMULATION POUR LE SECTEUR PUBLIC POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 12 MOIS

ÂGE	16-18 ANS	18-20 ANS	21-25 ANS	26-29 ANS
1 ^{ère} année (12 mois)	27 % du smic	41 % du smic	53 % du smic	100 % du smic
Salaire	411 €	662 €	815 €	15 540 €
AUTRE COÛT				
Visite médicale du travail	120 €	120 €	120 €	120 €
Remboursement 50 % de transport (37,60 €/mois)	451 €	451 €	451 €	451 €
COÛT EMPLOYEUR POUR UNE ANNÉE (12 MOIS)				
Aide unique aux employeurs d'apprentis (1 ^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021)	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Au titre de la première année, coût net employeur aides incluses	499 €	514 €	2.354 €	11.044 €
Frais pédagogique de formation (Pris en charge par l'OPCO)	2 700€	2 700€	2 700€	2 700€
Coût moyen employeur formation incluse	5 308 €	8 293 €	10 158 €	18 926 €
COÛT MOYEN EMPLOYEUR PAR MOIS	442 €	691 €	847 €	1 577 €

L'employeur et l'apprenti peuvent signer le contrat d'apprentissage 3 mois avant la date de début de formation et 2 mois après la date de fin de formation.

Simulation : aide à l'apprentissage secteur privé*

*(suivant plan de relance du 01/07/2020 au 31/12/2021)

GRILLE DE SALAIRE DES APPRENTIS

SMIC 1er janvier 2021 : le SMIC horaire à 10,15 € brut au 1er janvier 2021. Cela porte la rémunération brute minimale mensuelle et le salaire des apprentis aux valeurs suivantes, pour 151,67 heures (36 h hebdomadaires), soit 1 539,42 € mensuels).

SIMULATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ : ENTREPRISE, ASSOCIATION POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 12 MOIS

ÂGE	16-18 ANS	18-20 ANS	21-25 ANS	26-29 ANS
1ère année (12 mois)	27 % du smic	41 % du smic	53 % du smic	100 % du smic
Salaire	411 €	662 €	815 €	11 540 €
AUTRE COÛT				
Visite médicale du travail	120 €	120 €	120 €	120 €
Remboursement 50 % de transport (37,60 €/mois)	451 €	451 €	451 €	451 €
COÛT EMPLOYEUR POUR UNE ANNÉE (12 MOIS)				
Aide unique aux employeurs d'apprentis (1er juillet 2020 au 28 février 2021)	5.000 €	8.000 €	8.000 €	8.000 €
Au titre de la première année, coût net employeur aides incluses	499 €	514 €	2.354 €	11.044 €
Frais pédagogique de formation (Pris en charge par l'OPCO)	0 €	0 €	0 €	0 €
Coût moyen employeur par mois	42 €	43 €	196 €	920 €
COÛT MOYEN EMPLOYEUR PAR MOIS	42 €	43 €	196 €	920 €

L'employeur et l'apprenti peuvent signer le contrat d'apprentissage 3 mois avant la date de début de formation et 2 mois après la date de fin de formation.